

## *District des Hautes-Pyrénées de Football*



### **AVIS AUX CLUBS**

Conformément à l'article 45 du statut de l'arbitrage, les clubs suivants peuvent bénéficier d'un muté supplémentaire dans l'équipe de leur choix pour la saison 2024/2025 :

- UST Nouvelle Vague : Séniors D2
- FC PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES : Séniors D1
- ELAN PYRÉNÉEN BBL : U15 D1
- FC BORDES : Séniors D2

Nota : Deux équipes régionales disposent également d'un muté supplémentaire :

- FC PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES : R3
- TARBES PYRÉNÉES FOOTBALL : R1

*Le Secrétaire Général*

*R. ISAC*